

DÉPARTEMENT DU GERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-SEPT OCTOBRE à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 12 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE, M. Jérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

**EXCUSES** : M. Jean DELIX.

**SECRETAIRE** : M. Raymond LABORDE

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **treize**
- quorum : **sept**
- présents : **douze**
- votants : **douze**

## Tarifs de location de la salle des fêtes

**Délibération n°2022-077** fixant le tarif de location de la salle des fêtes pour les associations extérieures à la commune.

Vote : OUI à l'unanimité (12 voix)

Madame le Maire explique au conseil que la délibération 2018-002 fixe les tarifs de la salle des fêtes pour les associations extérieures à la commune. Cette délibération reste vague quand aux tarifs à faire appliquer. Il serait donc pertinent de statuer pour créer une règle qui puisse s'appliquer à tous.

Le conseil municipal,

après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire ;

après en avoir délibéré,

**décide** de fixer le tarif de location pour les associations extérieures à la commune à 100€ par jour en semaine et à 250€ pour le week-end, à quoi s'ajoute le même tarif chauffage que celui appliqué aux particulier, ainsi que la même caution ménage.

Fait et délibéré le 17 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,

Raymond LABORDE



Le maire,

Maryelle VIDAL

